



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MAI 2025

Présents

Monsieur DENIS, Président de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS METROPOLE HABITAT,

Madame BA-TALL, Monsieur BOILLE, Madame DJABER, Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEUX,
Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRault, Madame MOREAU,
Monsieur MOURABIT, et Madame QUINTON, Administrateurs

Excusés

Madame BLUTEAU, qui avait donné pouvoir à Madame BA-TALL
Monsieur BRIMOU,
Monsieur CHANDENIER, qui avait donné pouvoir à Madame LEMAURE
Madame ROCHER, qui avait donné pouvoir à Monsieur MARTINS
Monsieur THOMAS, qui avait donné pouvoir à Madame DJABER
Monsieur VALLET, qui avait donné pouvoir à Monsieur MOURABIT

Absents

Monsieur ARNOULD,
Monsieur LECONTE,
Madame MOSNIER,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS METROPOLE HABITAT
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame DROUET, Directrice des Ressources Humaines de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de TOURS METROPOLE HABITAT,
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités d'Indre-et-Loire,
Madame JEANDROT, Cheffe de l'Unité PHRU à la Direction Départementale des Territoires,
Madame FROMIAU, Secrétaire du CSE de TOURS METROPOLE HABITAT

Présidence de Monsieur DENIS, Président

CHAMBRAY LES TOURS – PROJET DE LOGEMENTS POUR LES GENS DU VOYAGE : ACQUISITION FONCIERE SITUEE CHEMIN DU PETIT PORTEAU (PARCELLE ZA 285)

(CHAMBRAY LES TOURS GENS DU VOYAGE C/15)

Le Directeur Général et la Directrice Développement et Patrimoine rappellent au Conseil d'Administration que Tours Métropole Val de Loire, par courrier en date du 11 mai 2021, avait sollicité l'Office pour la réalisation d'une opération de logements adaptés à la sédentarisation des gens du voyage sur la commune de Chambray-lès-Tours. Le projet avait été présenté lors de la séance du Conseil d'Administration du 2 février 2022 afin d'autoriser la poursuite des études.

Depuis, par courrier du 21 septembre 2023, TOURS METROPOLE HABITAT a de nouveau été sollicité par Tours Métropole Val de Loire. Le 25 octobre 2023, TOURS METROPOLE HABITAT a manifesté son intérêt et a été retenu par la Métropole pour l'accompagner dans ce projet.

Les échanges avec les collaborateurs de Tours Métropole Val de Loire ont permis d'explicitier les éléments suivants :

- Cette sollicitation intervient dans le cadre du schéma départemental de déploiement des logements destinés à la sédentarisation des gens du voyage. La construction d'une dizaine de logements adaptés est ainsi envisagée.
- Le foncier identifié pour ce projet, correspond à une fraction de 4 500 m² de la parcelle ZA 285 de 19 594 m², située Chemin du Petit Porteau à Chambray-lès-Tours. Il s'agit d'un ancien terrain familial locatif fermé en 2018, devenu propriété de la Métropole le 13 mars 2025. L'ensemble de la parcelle serait cédé à Tours Métropole Habitat, le surplus ferait l'objet d'une réserve foncière pour Tours Métropole Habitat.

Lors du Comité de Pilotage du 5 juillet 2024, les conditions suivantes ont été validées pour la réalisation du projet : l'acquisition du foncier se ferait à l'euro symbolique et le montage de l'opération se ferait en conception-réalisation.

Par courrier du 01 octobre 2024, Tours Métropole Val de Loire a confirmé son souhait de vendre la parcelle ZA 285 à Tours Métropole Habitat pour permettre la réalisation du projet dans le cadre d'une conception-réalisation.

Une inscription à la programmation de logements locatifs sociaux sur l'année 2025 est demandée pour la réalisation de 10 maisons individuelles en PLAI Adapté (5 Types 3 et 5 Types 4).

La recherche de financements est encore en cours pour permettre de compléter le plan de financement de l'opération. Toutefois, TOURS METROPOLE HABITAT a d'ores et déjà lancé la consultation de Conception-Réalisation pour ne pas retarder davantage le projet.



Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part au vote, d'autoriser le Directeur Général à :

- acquérir la parcelle, cadastrée ZA 285, d'une superficie de 19 594 m² à l'euro symbolique,
- négocier les termes et à signer le compromis de vente le cas échéant,
- payer le prix de vente et les frais de notaire correspondants, ainsi que les éventuels frais annexes,
- signer l'acte de vente.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 16/05/2025 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**

